

La réforme de l'État passe-t-elle par la suppression du statut de la Fonction Publique ?

Un « statut », pourquoi ?

Le statut de la fonction publique est né en 1946. Il permet de garantir un exercice des missions de l'État en toute neutralité et indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et d'assurer ainsi une continuité de l'action des services de l'État. Il constitue également une garantie pour les fonctionnaires de ne pas être licencié pour des raisons arbitraires. Il comporte enfin des éléments spécifiques tenant à l'évolution de la carrière des fonctionnaires (recrutement impartial grâce au concours, catégorie identifiée comportant un déroulé de carrière sous forme de grille indiciaire et d'échelons, pensions de retraite).

En contrepartie de ces droits figurent des obligations propres aux fonctionnaires tels que le devoir de probité, le devoir de réserve, des obligations déontologiques, le fait de demeurer au service de l'État même en retraite...

Pour conclure, en France, le statut de la Fonction Publique est tout simplement indissociable du bon fonctionnement des services de l'État.

C'est l'une des marottes pour ne pas dire l'une des obsessions des néolibéraux de tout poil : il faudrait supprimer le statut de la Fonction Publique et reverser la plupart des fonctionnaires dans le droit commun.

Le recul des droits des fonctionnaires n'améliorerait pas le sort des salariés du privé

Tout d'abord, il faut le dire avec force : supprimer le statut de la fonction publique constituerait une véritable régression pour les fonctionnaires, cela changerait la nature même de la fonction publique. En outre, cela n'améliorerait en rien la situation des chômeurs et des salariés du privé, notamment des plus précaires. Bien au contraire, le recul des droits et des garanties sociales fragiliserait la situation de l'ensemble des salariés.

Le statut n'est pas un privilège : en matière d'emploi, l'objectif doit être de «travailler tous, travailler mieux !»

Le cynisme des pourfendeurs du statut de la fonction publique (qui se recrutent chez les conservateurs, les ultralibéraux et parfois chez d'anciens hauts fonctionnaires ayant «oublié» qu'ils ont eux-mêmes bénéficié de ce qu'ils dénoncent...) est sans borne : le but recherché est d'introduire plus de flexibilité, d'en finir avec le système de la grille indiciaire afin de réduire la masse salariale, d'introduire plus d'arbitraire et d'individualisation dans la gestion des agents... Rien dans un tel projet n'est constructif et positif. Dans les pays où le statut a été supprimé, il n'y a pas eu d'amélioration, qu'il s'agisse des salaires et des conditions de travail pour les fonctionnaires ou de la qualité de service pour les usagers.

Les détracteurs du statut se retranchent derrière le soi-disant «privilège» que constitue le statut et préfèrent diviser les salariés en omettant de cibler les véritables privilèges (l'évolution exponentielle des très hauts revenus, les places occupées par certains grands patrons dans plusieurs conseils d'administration...). Ils oublient également de préciser que, durant 30 ans (des années 50 aux années 70), lorsque le chômage était faible et la précarité moins développée, le statut de la fonction publique n'était qu'une forme de statut d'emploi parmi d'autres, et que le qualifier de «privilège» aurait alors fait rire...

Pour en savoir plus
allez sur le site
snusudtresor.fr

Plutôt que de tirer tous les salariés vers le bas et de vouloir constamment réduire leurs droits et introduire de la flexibilité, l'objectif de toute politique publique devrait plutôt être de stopper la dégradation actuelle et de conquérir de nouveaux droits : travailler tous, travailler mieux, telle devrait être la priorité.